

# Calendrier de collecte des matières résiduelles 2019

## Mars

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

## Avril

D	L	M	M	J	V	S
31	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX - BUREAU MUNICIPAL

#### Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h30 au 16h30, Vendredi : 8h30 à 12h00

#### Personnel :

Directrice générale : Chantal Tremblay  
 Employé municipal : Marc-André Migneault 418-750-6485  
 Inspecteur en urbanisme : Michel Lagacé 418-775-6485  
 Agente en milieu rural : Kathy Laplante 418-775-8445, poste 2251 ou 775-8188



### MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS

70, chemin Kempt  
 Grand-Métis (Québec) G0J 1Z0  
 Téléphone (418) 775-6485, Télécopie (418) 775-3591  
 Courriel : [grandmetis@mitis.qc.ca](mailto:grandmetis@mitis.qc.ca)

Site internet : <http://www.municipalite.grand-metis.qc.ca>

# INFO-MUNICIPALE



## MARS 2019

### Municipalité de Grand-Métis

*Chantal Tremblay,  
 Directrice générale / sec. trés.*

FIER PARTENAIRE DU



PARC RÉGIONAL  
 DE LA RIVIÈRE MITIS

# Informations diverses

## ❖ PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL :

La municipalité de Grand-Métis vous informe que les prochaines réunions ordinaires du conseil municipal auront lieu **le lundi 4 février 2019** ainsi que **le lundi 4 mars 2019** à 19h30 au bureau municipal.

## ❖ BACS DISPONIBLES :

Des bacs pour les ordures et le recyclage sont disponibles à la municipalité au coût de 78.00\$ et pour le compostage au coût de 20.00\$. Pour en réserver un, Communiquez au bureau municipal au 775-6485.

## ❖ RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Les règlements municipaux sont accessibles sur le site internet de la municipalité au <http://www.municipalite.grand-metis.qc.ca>

## ❖ CHAMBRE À LOUER

414 route 132, Grand-Métis  
Personne non fumeuse recherchée  
Autonome / Semi-autonome  
Possibilité de repas préparés  
Tél. : (418) 318-5638, demandé Nancy

## BACS À VIDANGE ET RÉCUPÉRATION

En période hivernale, la municipalité demande aux citoyens de ne pas placer les bacs en bordure des rues et des routes afin de permettre aux entreprises de déneigement de faire leur travail de façon sécuritaire. En les disposant dans les entrées de cour, les voies publiques sont dégagées et cette mesure évite également que des bris soient occasionnés aux bacs lors des opérations de déneigement et d'épandage d'abrasif

## SÉCURITÉ CIVILE - PLAN D'URGENCE DE LA MUNICIPALITÉ

La municipalité de Grand-Métis est train de mettre à jour son plan d'urgence. Nous sommes à la recherche de 6 bénévoles pour s'occuper de l'inscription et de l'hébergement s'il y a lieu lors d'évènement ponctuel. Une formation spécifique leur sera donnée pour répondre à divers besoins lors de situations d'urgence dans la municipalité. Les personnes intéressées doivent communiquer avec la directrice au bureau municipal au **(418) 775-6485**.

## PRÉDICTION DES MARÉES – MARS 2019

### POINTE-AUX-CENELLES (Sainte-Flavie)

Jour	Heure	Hauteur (m)	Jour	Heure	Hauteur (m)	Jour	Heure	Hauteur (m)	Jour	Heure	Hauteur (m)
01	04H10	1.4	09	03H42	3.5	17	05H27	1.1	25	05H57	3.8
01	10H45	3.1	09	09H45	0.6	17	11H59	3.6	25	12H19	0.4
01	17H34	1.1	09	15H59	3.5	17	18H38	0.8	25	18H30	3.2
01	23H25	2.5	09	22H01	0.6	18	00H37	3.1	26	00H20	0.8
02	05H15	1.3	10	04H16	3.5	18	06H35	0.8	26	06H43	3.6
02	11H45	3.3	10	10H22	0.7	18	13H01	3.9	26	13H12	0.8
02	18H23	1.0	10	16H34	3.4	18	19H30	0.5	26	19H19	2.9
03	00H15	2.7	10	22H34	0.7	19	01H31	3.4	27	01H04	1.1
03	06H06	1.1	11	05H52	3.5	19	07H31	0.5	27	07H36	3.3
03	12H31	3.4	11	12H02	0.8	19	13H53	4.1	27	14H17	1.0
03	19H02	0.9	11	18H13	3.2	19	20H16	0.3	27	20H15	2.6
04	00H55	2.9	12	00H09	0.9	20	02H19	3.7	28	01H57	1.3
04	06H48	1.0	12	06H31	3.4	20	08H22	0.2	28	08H40	3.1
04	13H10	3.6	12	12H48	0.9	20	14H41	4.3	28	15H37	1.2
04	19H02	0.8	12	18H57	3.0	20	20H59	0.1	28	21H24	2.4
05	01H31	3.1	13	00H50	1.0	21	03H05	3.9	29	03H10	1.4
05	07H26	0.8	13	07H18	3.3	21	09H10	0.0	29	09H55	3.0
05	13H45	3.7	13	13H45	1.1	21	15H26	4.3	29	16H58	1.3
05	20H06	0.7	13	19H50	2.8	21	21H40	0.0	29	22H44	2.4
06	02H04	3.3	14	01H39	1.2	22	03H48	4.1	30	04H37	1.5
06	08H02	0.7	14	08H15	3.3	22	09H57	0.0	30	11H15	3.0
06	14H19	3.7	14	14H58	1.2	22	16H12	4.2	30	18H02	1.2
06	20H34	0.7	14	20H57	2.6	22	22H20	0.1	30	23H56	2.5
07	02H37	3.4	15	02H44	1.3	23	04H31	4.1	31	05H51	1.4
07	08H36	0.6	15	09H26	3.3	23	10H43	0.0	31	12H16	3.1
07	14H52	3.7	15	16H21	1.2	23	16H57	3.9	31	18H51	1.1
07	21H02	0.6	15	22H16	2.6	23	22H59	0.3	01	00H48	2.8
08	03H09	3.5	16	04H05	1.3	24	05H14	4.0	01	06H45	1.2
08	09H11	0.6	16	10H45	3.4	24	11H30	0.2	01	13H04	3.3
08	15H25	3.6	16	17H37	1.0	24	17H43	3.6	01	19H29	1.0
08	21H31	0.6	16	23H33	2.8	24	23H39	0.5	02	01H28	3.0



Municipalité de Grand-Métis

## AVIS PUBLIC

### Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Grand-Métis

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- À la suite de l'assemblée de consultation tenue le 4 mars 2019, le conseil a adopté le second projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2019-0217 modifiant divers éléments du règlement de zonage ».
- Les objectifs du règlement sont d'enlever l'exigence d'une porte en façade d'un bâtiment principal, de permettre des bâtiments accessoires à des bâtiments principaux occupés par un usage dérogatoire ainsi que d'ajuster les plans en fonction du cadastre rénové.
- Ce projet de règlement contient une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'il soit soumis à leur approbation par le biais d'un référendum.  
Une demande concernant les usages dérogatoires peut provenir de toutes les zones.
- Pour être valide, toute demande doit :
  - indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
  - être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le huitième jour suivant la publication du présent avis;
  - être signée, sous forme d'une pétition, par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.
- Est une personne intéressée, toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 4 mars 2019 :
  - être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être sous curatelle;
  - être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

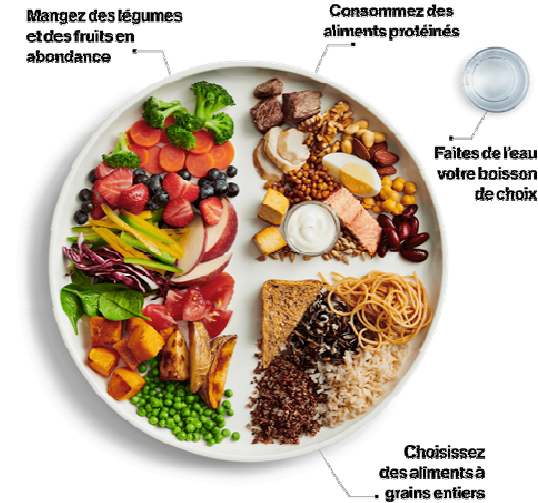
Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble ou cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 4 mars 2019, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas sous curatelle.
- Les dispositions qui n'auront pas fait l'objet d'une demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par référendum.
- Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures normales d'ouverture.

Donné à Grand-Métis, ce 6 mars 2019.

  
Chantal Tremblay  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

## Une alimentation saine, c'est bien plus que les aliments que vous consommez !



Saviez-vous que le nouveau site web du Guide alimentaire canadien offre une panoplie de conseils pour la planification des repas, ainsi que de savoureuses recettes santé?

Le Guide alimentaire avec lequel beaucoup d'entre nous ont grandi mettait l'accent sur les choix alimentaires. Nous savons maintenant que nos habitudes alimentaires sont tout aussi importantes pour notre santé que les aliments que nous choisissons.

Le nouveau Guide alimentaire encourage les Canadiens à :

- cuisiner plus souvent;
- savourer les aliments;
- porter attention aux habitudes alimentaires;
- prendre des repas en compagnie d'autres personnes.

Voici quelques conseils qui vous aideront à mieux manger :

Mangez des légumes et des fruits en abondance, des aliments à grains entiers et des aliments protéinés. Choisissez plus souvent les aliments protéinés d'origine végétale. Choisissez des aliments contenant de bons gras.

- Limitez les aliments hautement transformés. Si vous les choisissez, mangez-en moins souvent et en petite quantité.
- Utilisez des ingrédients qui contiennent peu ou pas de sodium, sucres ou gras saturés ajoutés pour préparer vos repas ou collations.
- Lors de vos sorties au restaurant choisissez des aliments plus sains.
- Faites de l'eau votre boisson de choix.
- Utilisez les étiquettes des aliments.
- Restez vigilant face au marketing alimentaire. Il peut influencer vos choix.

Le nouveau **Guide alimentaire canadien** et sa trousse d'outils comprenant plusieurs recettes faciles, sont maintenant disponibles à [Canada.ca/GuideAlimentaire](https://Canada.ca/GuideAlimentaire)



## Le Mot **vert** du mois - Mars 2019

### « La bouteille de vin : En attente d'une consigne claire! »

Bonjour à toutes et tous,

Quelques municipalités de la région ont récemment adopté une résolution pour une modernisation du régime de la consigne du Québec, principalement pour les bouteilles de vin en verre. Qu'en est-il brièvement?

Établi en 1984 afin de favoriser la récupération et le recyclage, le « Consignée Québec » touche aujourd'hui 460 millions de contenants et représente 25 millions \$. En 2015, le **taux de récupération** des contenants en verre consignés atteignait 71 %, alors que celui des 220 millions de bouteilles de vin et spiritueux dans le bac bleu est de 87 %.

Le problème : En 2015, seulement 14 % du verre récupéré via le bac bleu (bouteille, pot, etc.) a été **recyclé**, le restant étant expédié à des lieux d'enfouissement aux fins de recouvrement ou autres usages. En 2012, ce taux de recyclage était d'un maximum de 45 %. La principale raison est le fort taux de contamination du verre par d'autres matières (petit papier, bouchon de plastique, etc.) après le tri qui rebute les recycleurs.

Une solution qui a fait ses preuves : Un tri à la source par une consigne sur les bouteilles de vin pour limiter la contamination, comme pour les bouteilles de bière et boisson gazeuse. Les bouteilles de vin récupérées seraient alors recyclées à 100%. En 2017, une étude établissait la consigne de 20 à 25 cents sur les bouteilles de vin de 750 ml pour être viable. Présentement, la SAQ prélève 10 cents par bouteille vendue pour financer les frais de récupération et recyclage. Petit bémol : Les bouteilles de vins et spiritueux ne représentent que 60% du verre en centre de tri, alors que faire du verre à 25% issu des contenants alimentaires? Ces contenants ne sont d'ailleurs récupérés qu'à 61%.

Une solution technologique : Éco Entreprise Québec, l'organisme qui gère les tarifs imposés aux producteurs de contenants afin de financer la récupération et le recyclage, a lancé en 2016 le plan *Verre l'innovation* qui visait à installer dans 5 centres de tri du Québec des nouveaux équipements pour le tri du verre. Selon les premiers résultats, le taux moyen de pureté du verre serait de 97%, ce qui est suffisant pour être recyclé ou utilisé dans de nouvelles applications selon eux. Si c'est vrai et qu'on atteint un taux de recyclage intéressant, il faudrait donc équiper tous les centres de tri pour être efficient. À quel coût? Au moment d'écrire ces lignes, le rapport final était en attente.

En espérant que ça vous aide à comprendre un peu la situation. Pour plus d'information sur une saine gestion des matières résiduelles, visitez le [www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca) ou téléphonez au 418 775-8445, poste 1138.

**Vincent Dufour**, coordonnateur en gestion des matières résiduelles



Site web : [www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca)  
Courriel : [matresi@mitis.qc.ca](mailto:matresi@mitis.qc.ca)  
Tél. : 418 775-8445, poste 1138

## CITATION DU PONT BERGERON

Les Conseils des municipalités de Grand-Métis et de Sainte-Flavie ont donné, lors de leurs séances respectives de février, un avis de motion et adopté le projet de règlement de citation du site patrimonial du Pont Arthur-Bergeron.

Le Pont Arthur-Bergeron ainsi que ses abords représentent un lieu patrimonial d'importance en raison de son intérêt à la fois historique, culturel et paysager. Ce pont possède des caractéristiques distinctives de conception, un encadrement visuel remarquable ainsi qu'un environnement géotechnique, floristique et faunique sensible;

Le Ministère des Transports du Québec considère ce pont comme d'intérêt patrimonial en raison des particularités de sa conception et les municipalités de Grand-Métis et de Sainte-Flavie désirent instaurer des mesures assurant la protection du pont et la mise en valeur de ce site,

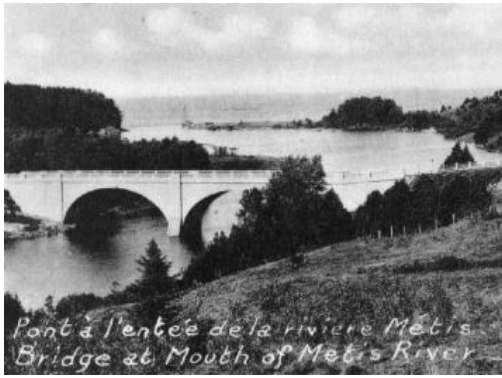
### **Éléments historiques du site du pont Bergeron**

À l'origine, l'embouchure de la rivière Mitis était comprise dans le territoire de la Seigneurie de Mitis, concédée à Jean-Baptiste Peiras en 1675. Mais ce sont avant tout les Malécites qui occupèrent le territoire, venant pêcher l'anguille et le saumon à l'embouchure de la rivière Mitis.

Après plusieurs changements de propriétaires, ce sont les frères Price qui, à partir de 1876, exploitèrent cette partie de la seigneurie. À cette époque, Grand-Métis était un poste maritime important. Effectivement, on y retrouvait un quai à l'embouchure de la rivière Mitis, dont quelques vestiges sont toujours visibles aujourd'hui, un moulin à farine et un moulin à scie.

Autrefois, l'embouchure de la rivière Mitis comprenait donc un véritable petit village. Mais peu à peu, ce village a disparu. Lors de la construction du stationnement devant desservir les jardins, de nombreuses maisons appartenant aux familles souches de Grand-Métis sont achetées et ensuite démolies. De plus, d'importants glissements de terrain, dont celui de 1976, ont emporté une partie du village.

Rappellerons que le pont Arthur-Bergeron ne fut pas le premier pont à enjamber la Mitis, alors que des structures de bois furent construites durant le XIX<sup>e</sup> siècle. Au début des années 1800, la rivière Mitis constituait un obstacle majeur aux déplacements entre Rimouski et Matane. Les seules façons de la traverser étaient de franchir à gué ses eaux tumultueuses ou d'utiliser une barge de fortune. Ce n'est qu'au moment de la création des municipalités de Sainte-Flavie et de Métis qu'un projet de pont commença à prendre forme. En 1860, ces deux municipalités votèrent en faveur de la construction d'un pont enjambant la rivière, là où se trouvait jadis un embarcadère. Le premier pont souleva la controverse. Des tentatives d'imposer un droit de péage aux utilisateurs poussèrent certains résidents de la région à vandaliser le pont en signe de protestation.



Au cours des décennies suivantes les coûts liés à son entretien entraînent des dissensions au sein de la municipalité de Métis, les résidents de l'arrière-pays refusant de payer des impôts pour entretenir un pont qui servait principalement aux riverains. Le premier pont fut remplacé en 1895 par un second, qui fut construit, par un charpentier de la région au coût de 2300 \$. Au début des années 1920, ce pont de bois n'était plus qu'une structure délabrée et mal entretenue, à la charpente pourrie et aux piliers affaiblis par les embâcles printaniers.

En 1925, le gouvernement québécois investit dans la création de l'une des premières « routes panoramiques » de la province, le « boulevard Perron » ou « route numéro 6 », un ruban routier de 890 km ceinturant la péninsule gaspésienne.

Construit en 1930 selon les plans d'un ingénieur du ministère des Travaux publics et du Travail de l'époque, le pont Bergeron était une composante essentielle de la nouvelle route. Il fut inauguré en 1930 et ne resta ouvert pendant l'hiver qu'à partir de 1955. En 1960, le pont fut élargi à deux voies, car sa largeur était réduite du tiers durant l'hiver à cause des bancs de neige. Depuis, à part quelques réparations et le remplacement des glissières de sécurité, le pont n'a subi aucune modification importante.

Le pont Arthur-Bergeron tient son nom de Monsieur Joseph Arthur Bergeron, médecin-chirurgien à Matane. Il fut également directeur de la Compagnie de pouvoir du Bas-Saint-Laurent, coroner de district de 1920 à 1923 et fondateur de l'Hôpital Saint-Rédempteur à Matane.

La carrière politique de Joseph Arthur Bergeron fut aussi prolifique. Maire de Saint-Jérôme-de-Matane de 1917 à 1921 et de 1925 à 1936, il fut élu comme député libéral dans Matane en 1923. Réélu en 1927, en 1931 et en 1935, il est finalement défait en 1936.

Il est décédé à Matane, le 25 juillet 1937, à l'âge de 57 ans et 4 mois et inhumé dans le cimetière de la paroisse Saint-Jérôme-de-Matane, le 28 juillet 1937.



Toilettage  
*Colombe*

418 775-5356

384, Rang 2 Est des Écossois  
Grand-Métis QC G0J 1Z0

Toilettage  
*Colombe*

- Service de tonte et toilettage canin et félin
- Tonte régulière et spécialisée
- Coupe aux ciseaux
- Taille et limage des griffes
- Nettoyage des oreilles
- Vidange des glandes anales

Il me fait plaisir de vous accueillir et vos compagnons poilus dans un environnement paisible. J'offre des services personnalisés, un grand choix de shampoings pour tous les types de poils et les différents problèmes de peaux.

Aux plaisirs de bichonner vos petits et grands copains!

418-775-5356

## INFO-MUNICIPALITÉ

### ÉLECTIONS PARTIELLES – 17 MARS 2019

Une élection partielle aura lieu le 17 mars prochain pour le poste de conseiller, siège no.6 de la municipalité de Grand-Métis.

Le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) rappelle que les règles sur le financement des candidats et le contrôle des dépenses électorales s'appliquent tout au long de la période électorale.

Pour en savoir davantage sur les élections municipales et sur les règles entourant le financement politique, visitez le site web du DGEQ au [www.electionsquebec.qc.ca](http://www.electionsquebec.qc.ca).



# ÉDITION SPÉCIALE ONGLET LOISIR INTERMUNICIPAL - FÉVRIER

## RETOUR SUR LE GALA DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Le 14 février dernier a eu lieu le Gala de la persévérance scolaire de la Métis. Lors de cet événement, nos municipalités et l'école des *Cheminots-des-Quatre-Vents* ont bien été représentées. Un élève par classe a été nommé lors de cette soirée soient Nathan Ouellet, Dylan Dubé, Émile Pelletier et Rosalie Michaud. Dans la catégorie parent impliqué, Hélène Sergerie de Padoue a été nommée. Le Comité des loisirs intermunicipal a aussi fait la nomination de Lucette Alguerson pour la municipalité de Padoue et de Geneviève Joubert pour leur implication dans l'école.



## FOURCHE DU TROLL

La Ferme la Fourche du Troll est de retour avec ses activités cette année pour une 4<sup>ème</sup> édition de la fête d'hiver du Troll. Durant la semaine de relâche et les fins de semaine du mois de mars, des activités seront offertes à toute la population de la région et des environs.

Voici un aperçu de ce qui vous sera offert : 3 glissades pour les plus grands, remontée mécanique en tracteur avec le Troll Express, 2 nouvelles glissades pour les petits (remontée à pied), labyrinthe géant dans une sapinière (trajet revu), feu de joie extérieur avec guimauves pour tous, aire de repos et toilette chauffée, vente de hot dog et de collation sur place à prix populaire, et bien plus!

Voici donc d'excellentes raisons d'aller vous y amuser en famille!

Ouvert du 2 au 10 mars de 9 h 30 à 16 h ainsi que les 16-17-23-24-30-31 mars.

Coût d'accès : 10\$ par personne (entrée libre pour les moins de 2 ans)

Une passe pour les 15 jours d'activités est disponible au coût de 25 \$.

Apportez vos traineaux, luges, soucoupes et tubes.

Prévoyez les bons vêtements pour vos activités.

Prenez note que dame nature pourrait nous réserver des surprises défavorables.

Nous donnerons chaque matin à 7h 00 les conditions climatiques.

## SORTIE À LA CABANE À SUCRE

DIMANCHE 24 MARS  
Érablière D' Astous de Saint-Damase  
Départ du Centre Récréatif à 11 h

Coût : 15.75\$ (repas) 4,50 \$ (partie de sucre)  
Transport en autobus: GRATUIT

Réservation obligatoire auprès de Gaétane  
Bérubé au 418 775-3191.

**NOMBRE DE PLACES LIMITÉ**

Organisée par Les Blés d'Or de la Métis en collaboration avec la Table d'Harmonisation en loisir des aînés de Grand-Métis et Saint-Octave-de-Métis.

## SEMAINE de RELÂCHE

Suite au sondage passé auprès des jeunes familles de nos municipalités, le Comité des loisirs intermunicipal n'offrira pas son camp de la relâche comme les années passées. La municipalité de Saint-Octave-de-Métis offrira un service de garde par l'intermédiaire du service de surveillance scolaire, du même genre que pour les journées pédagogiques.

Geneviève Joubert, éducatrice du service de surveillance scolaire, ainsi que Josy-Anne Bérubé, coordonnatrice en loisir, en seront les responsables.

Suite à la période d'inscription, nous sommes fières de vous mentionner que le service sera ouvert du mardi au vendredi inclusivement.

### Programmation d'activités - Semaine de relâche – Ouverte à tous

**Vendredi 1e mars 18 h 30**  
**Soirée jeux de société**  
Venez jouer et découvrir de nouveaux jeux de société avec nous. Il y en a pour tous les âges et tous les goûts.  
**Centre Sportif Rémi Bélanger**  
Ouvert à tous et gratuit.



**Lundi 4 mars 13 h 30**  
**Méli-Mélo pour tous**  
Venez vous amuser en famille au gymnase de Padoue.  
Gratuit  
École primaire de Padoue

**Samedi 2 mars**  
**10 h 30 lecture parents/enfants suivi d'un goûter.**  
Venez participer à l'atelier de lecture parent/enfant au nouveau local de lecture pour les jeunes, dans l'école primaire de Padoue. Des trucs et conseils vous seront remis afin de mieux lire des histoires à vos enfants.  
Un goûter sera par la suite servi gratuitement à tous les participants.  
Gratuit—Padoue  
**13 h Basketball**  
Venez profiter du gymnase de Padoue en jouant quelques parties de basketball. Les équipes se feront sur place.  
Ouvert à tous et gratuit.

### Programmation d'activités - Semaine de relâche – Ouverte à tous (suite)

**Mardi 5 mars**  
**Sortie au Village Vacances Valcartier.**  
Le Comité des loisirs se joint aux loisirs de Sainte-Angèle de Méridi et de Saint-Donat dans l'organisation d'une sortie au Village Vacances Valcartier.  
Départ à 5 h 30 de Sainte-Angèle de Méridi.  
Coût: 50 \$ / personne (journée et transport inclus)  
Inscription obligatoire auprès de Josy-Anne Bérubé au 418 732-6684.

**Mercredi 6 mars**  
**12 h dîner hot dog et après-midi hivernal**  
Venez participer au dîner hot dog et à l'après-midi hivernal au Centre Sportif Rémi Bélanger de Saint-Octave. Sur place: feu de camp, conte, patin, jeux, et bien plus!  
5 \$ / enfants  
Gratuit pour les parents.

**Jeudi 7 mars**  
**14 h danse en ligne**  
intergénérationnelle suivie de confection de ballons  
5 \$ / enfant  
gratuit pour les parents

**Vendredi 8 mars**  
**14 h après-midi film**  
Centre Récréatif  
Enfant 5 \$  
gratuit pour les parents  
**18 h 30 soirée jeux gratuit**  
Centre Sportif Rémi-Bélanger

**Samedi 9 mars**  
**10 h basketball pour tous**  
École de Padoue  
Gratuit

Pour information:  
Josy-Anne Bérubé 418 732-6684.

**Dimanche 10 mars**  
**12 h à 16 h**  
**Après-midi hivernale aux Jardins de Métis**  
Raquettes, château de neige, feu de camp, chocolat chaud, etc.  
2, 50 \$ pour les 14 ans et plus  
Gratuit pour les enfants



## Découvrez les jardins l'hiver – Dimanche 10 mars 2019

9<sup>e</sup> édition des *Plaisirs d'hiver* aux Jardins de Métis  
En collaboration avec le comité de promotion de Grand-Métis



L'événement *Plaisirs d'hiver* est de retour aux Jardins de Métis, **le dimanche 10 mars, de 12 h à 16 h**. Le site sera accessible aux visiteurs qui auront l'occasion de découvrir la beauté des jardins l'hiver. Comme chaque année, des sentiers seront balisés et un circuit vous sera proposé afin de pouvoir pratiquer aisément la raquette (le ski de fond ne sera pas permis). Un sentier un peu plus long et un peu plus sportif mènera à l'embouchure de la rivière Mitis. Des raquettes seront disponibles (quantité limitée) grâce à un partenariat avec l'**École Metis Beach School**.

### ACTIVITÉS SPÉCIALES !

**Défi Château de neige par le comité de promotion de Grand-Métis.** Venez participer au **Défi Château de neige!** Deux châteaux seront construits dans l'air de détente. La municipalité fournira les pelles et autres instruments nécessaires à la construction.

**Activités d'interprétation – Le jardin en hiver.** Deux sorties dans les jardins avec Patricia Gallant, technicienne horticole aux Jardins de Métis. Découvrez les différentes techniques de protection hivernales, l'identification des arbres et des bourgeons, bref apprenez-en plus sur les jardins d'hiver ! Deux départs : 13 h et 14 h 30, places limitées, raquettes requises.

**Aire de détente :** Pour vous réchauffer un peu, le populaire chocolat chaud des Jardins de Métis sera encore disponible gratuitement (contribution volontaire). Pour grignoter, des guimauves, des saucisses et un bouillon chaud sont offerts par le comité de promotion de Grand-Métis (gratuit et quantité limitée) autour de petits feux de joie

**Coût :** 2,50\$ (14 ans et plus), gratuit pour les 13 ans et moins

**Gratuit pour les résidents de Grand-Métis sur présentation d'une pièce justificative avec photo et adresse (ex : permis de conduire).**

Pour plus d'informations, consultez notre page Facebook, [www.facebook.com/jardinsdemetis](http://www.facebook.com/jardinsdemetis) ou notre site internet, [www.jardinsdemetis.com](http://www.jardinsdemetis.com).

Source :  
Mélanie Gauthier  
418-775-2222 x 228  
[melanie.gauthier@jardinsdemetis.com](mailto:melanie.gauthier@jardinsdemetis.com)

## CALENDRIER D'ACTIVITÉS

FÉVRIER						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
24	25	26	27	28	1 18 h 30 Soirée jeux de société St-Octave	2 10 h 30 atelier de lecture parent/enfant Padoue 13 h Basketball Padoue
MARS						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
3	4 11 h Défi culinaire St- Octave	5 Sortie au Village Vacances Valcartier	6 12 h Dîner hot dog et après-midi hivernal	7 14 h cours de danse en ligne + confection de ballons	8 14 h après-midi cinéma 18 h 30 Soirée jeux	9 10 h basketball Padoue
10 12 h après-midi hivernal aux Jardins de Métis	11	12	13	14	15 18 h 30 Soirée jeux	16
17	18	19	20	21	22 18 h 30 Soirée jeux	23
24 Cabane à sucre St- Damasse	25	26	27	28	29 18 h 30 Soirée jeux	30